

1.1	Les principales filières de formation	18
1.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	20
1.3	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	22
1.4	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	24
1.5	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	26
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	28
1.7	La scolarisation des élèves allophones arrivants	30
1.8	Les personnels des secteurs public et privé sous contrat	32
1.9	Les structures de formation initiale	34

Présentation

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le premier degré correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la santé.

Le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle, de la sixième à la troisième) et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis la rentrée 1995, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. À la rentrée 2012, s'achève la rénovation du second cycle professionnel entamée en 2008 : disparition du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans », mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

L'enseignement post-secondaire et supérieur est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], les classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Enseignement supérieur

Second degré

Premier degré

Second cycle

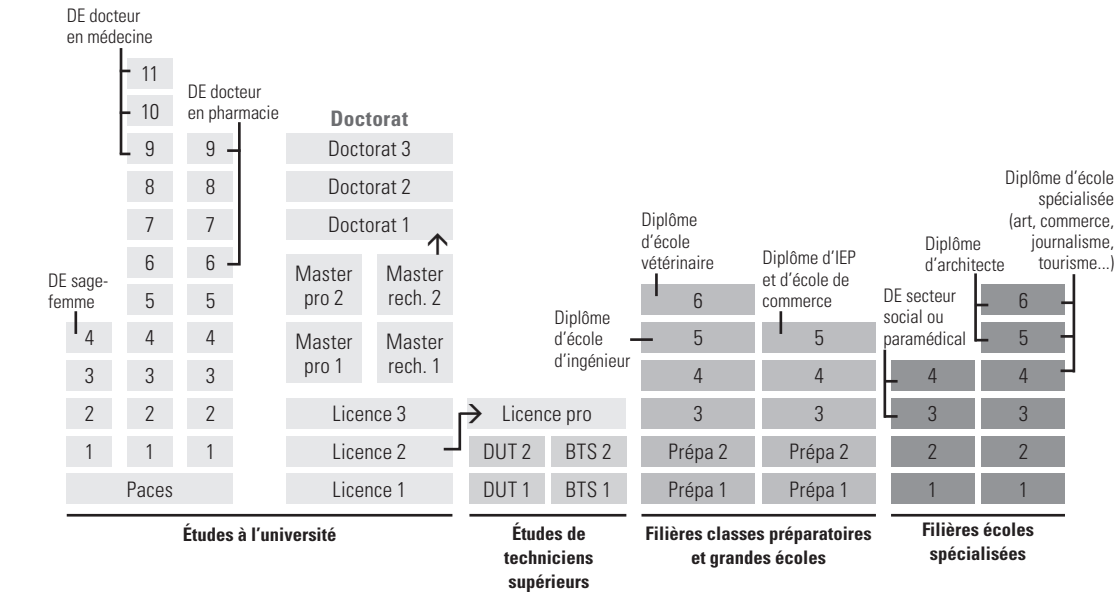
Premier cycle

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire

Remarque

Ensemble du supérieur : source Onisep.



Lycée		Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro		
	Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT	Terminale professionnelle		
	Cycle de détermination	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation (1)	Première BT	Première professionnelle	← Terminale BEP	2 ^{de} année CAP
		Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde professionnelle	Seconde BEP	1 ^{re} année CAP

(1) Classe d'accueil pour titulaires d'un BEP

Collège	Diplôme national du brevet (DNB)			Sixième à troisième Segpa
	Cycle d'orientation	Troisième	CPA / Clipa / Dima	
	Cycle central	Quatrième		
			Cinquième	
	Cycle d'observation et d'adaptation	Sixième		

Ecole	Cycle des approfondissements (cycle III)	Cours moyen deuxième année		Classes d'initiation et d'adaptation
		Cours moyen première année		
		Cours élémentaire deuxième année		
	Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II)	Cours élémentaire première année		
		6 ans	Cours préparatoire	
		Grande section		
	Cycle des apprentissages premiers (cycle I)	Moyenne section		
Petite section				

Présentation

À la rentrée 2012, en France métropolitaine et dans les DOM, le système éducatif public et privé compte 15,2 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis [1]. L'effectif est en hausse de 50 000 par rapport à la rentrée précédente.

L'enseignement supérieur est le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses effectifs de 1,5 point (compte non tenu des apprentis préparant un diplôme du supérieur). Mis à part les instituts universitaires de technologie (IUT), tous les types d'établissements participent à la croissance des effectifs, à des degrés divers. Les écoles de commerce, gestion comptabilité et vente, les formations d'ingénieurs, les sections de techniciens supérieurs (STS) affichent tous une hausse d'au moins 3 points. Les effectifs d'étudiants en université augmentent quant à eux de 0,9 point.

Les deux autres niveaux d'enseignement - les premier et second degrés - connaissent des évolutions opposées. L'augmentation des effectifs du premier degré (+ 8 300 élèves) compense la diminution dans le second degré (- 8 400 collégiens, lycéens ou apprentis). Contrairement à l'année passée, c'est l'élémentaire qui tire à la hausse les effectifs scolarisés dans les écoles, par le jeu des entrées et sorties de générations d'élèves de tailles différentes : les enfants qui entrent en cours préparatoire à la rentrée 2012 sont plus nombreux que ceux quittant l'école élémentaire. Pour le second degré, la baisse des effectifs est due pour beaucoup à la réforme du second cycle professionnel qui permet maintenant à tous les élèves qui se sont engagés dans cette voie de passer le baccalauréat au bout de trois ans au lieu de quatre auparavant. Parallèlement, le second cycle général et technologique continue à croître (+ 0,8 point, hors agriculture et santé).

Les effectifs d'apprentis sont toujours orientés à la hausse, poursuivant la tendance amorcée en 2009 [2]. Mais cette évolution positive est due uniquement à la vigueur de l'apprentissage dans le supérieur où, pour la deuxième année consécutive, le taux de croissance atteint ou dépasse 10 %. Le contraste est frappant avec l'apprentissage dans le second degré, en baisse régulière depuis 5 ans.

Définitions

Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, de la culture) sont comptabilisés. On notera que pour les étudiants, ce sont les inscriptions administratives et non les personnes physiques qui sont comptées.

Depuis le 31 Mars 2011, Mayotte est devenu département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM.

Premier degré, ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

Second degré - Voir « Définitions » en 4.1.

Universités

En 2011, les universités de Nancy I, Nancy II, et Metz ainsi que l'INP de Lorraine ont fusionné pour créer le grand établissement « université de Lorraine ». Dès lors, les effectifs afférents (plus de 50 000 étudiants) ne sont plus comptabilisés avec les effectifs des universités (ou des INP), mais avec ceux des grands établissements.

CPGE, STS, IUT

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs, instituts universitaires de technologie.

INP, UT

Instituts nationaux polytechniques, universités de technologie.

IUFM

Instituts universitaires de formation des maîtres. Depuis leur rattachement à une université (2008-2010), leurs effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités. Voir « Définitions » en 6.1.

[1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1980	1990	2000	2005	2010r	2011r hors Mayotte	2011r y c. Mayotte	2012p	Évol (%) 2012/2011
Premier degré éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 718,9	0,1
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	-0,2
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7	0,3
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	44,3	45,1	46,8	46,2	-1,2
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 422,0	0,1
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 216,7	1,0
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	657,5	-5,3
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 452,2	0,8
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	95,6	-0,1
Second degré agriculture (1)	117,1	116,2	151,3	154,9	149,9	153,3	153,6	147,5	-4,0
Scolarisation dans établissements de la Santé (1)	96,2	88,2	81,4	76,3	71,5	72,6	72,6	72,8	0,2
Centre de formation des apprentis (2)	244,1	226,9	376,1	395,6	433,5	442,9	443,3	448,4	1,2
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	314,9	313,1	313,4	305,0	-2,7
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	111,4	122,9	122,9	136,7	11,2
Pré-apprentis en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,2	6,9	6,9	6,7	-3,4
Enseignement supérieur (3)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 350,6	2 350,9	2 386,9	1,5
Universités (hors CPGE, IUT et formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 283,5	1 299,8	1 269,6	1 269,6	1 280,5	0,9
CPGE et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	73,8	77,8	84,4	85,0	85,0	87,1	2,5
STS	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	245,8	246,0	253,7	3,1
IUT (DUT et post-DUT)	53,7	74,3	119,2	112,6	116,5	115,8	115,8	115,3	-0,4
Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat)	40,0	57,7	96,5	108,1	126,2	130,4	130,4	134,3	3,0
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	126,7	126,7	131,0	3,4
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	140,6	140,6	140,6	ns
Autres établissements d'enseignement supérieur (4)	76,0	128,5	232,4	265,1	209,3	261,0	261,0	268,7	2,9
dont grands établissements	nd	15,5	16,3	25,9	34,0	87,5	87,5	87,6	0,2
Total ingénieurs et IUT en INP, UT et grands établissements	nd	6,8	11,7	14,4	17,4	24,3	24,3	24,4	0,5
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 992,1	15 061,7	15 146,7	15 196,5	0,3
Total élèves du premier degré (5)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 693,3	6 728,6	6 723,1	6 776,1	6 784,4	0,1
Total élèves et apprentis du second degré (5)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 972,9	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 888,5	-0,1
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 353,9	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 523,6	1,9

(r) Données révisées (sans double compte entre les établissements du MEN et de la Santé).

(1) Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008 (voir 1.6).

(2) Données provisoires pour l'année 2012.

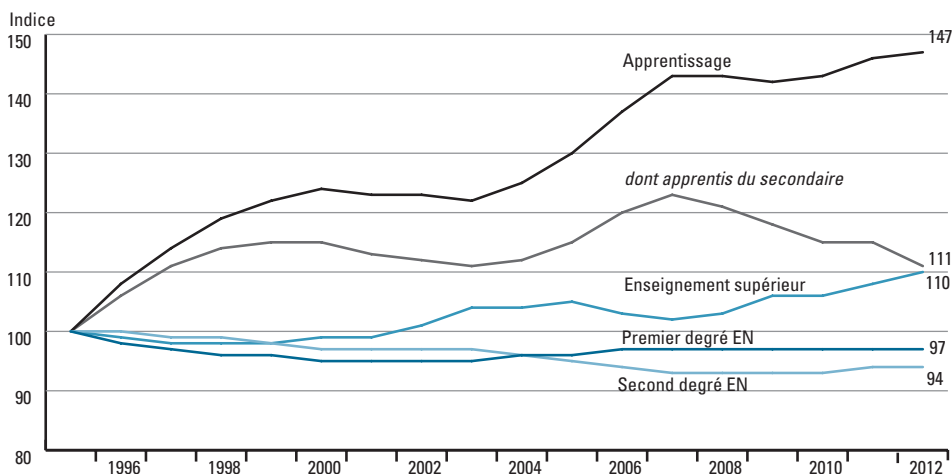
(3) Sans double compte des formations d'ingénieurs et IUT en INP, UT et grands établissements.

(4) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, grands établissements, écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT, ...). Il comprend également les effectifs des IUFRM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).

(5) Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

[2] Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995 (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

En 2011-2012, les effectifs de la population scolarisée (14 900 600) ont augmenté de 60 700 élèves (voir la définition de la population scolarisée), étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,4 % par rapport à la rentrée précédente. Dans le même temps, la population a augmenté de 0,5 %. Au total, 22,8 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisée en 2011-2012.

Dans certaines académies, les effectifs scolarisés baissent plus ou moins entre les années scolaires 2010-2011 et 2011-2012 : entre - 0,3 % et - 0,7 % pour les académies de Nancy-Metz, Reims, Caen et Dijon ; la baisse est plus importante pour les académies de Martinique (- 2,8 %) et de Guadeloupe (- 1,3 %). La hausse la plus importante revient, elle, à l'académie de Guyane (2,6 %). La population scolaire progresse également dans d'autres académies : environ + 1 % dans les académies de Bordeaux, Lyon et Montpellier, + 0,8 % dans celles de Nantes et Paris, + 0,7 % dans celles de Créteil, Grenoble, Orléans, Rennes, Toulouse et Versailles et + 0,6 % dans celle de Clermont-Ferrand. Dans les autres académies, les effectifs scolarisés en 2011-2012 sont restés stables par rapport à 2010-2011.

Le taux de scolarisation varie, en France, de 16,7 % dans l'académie de Corse à 32,7 % dans celle de Guyane. En France métropolitaine, Paris détient le taux de scolarisation le plus élevé (29,1 %). Les résultats sont également contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,7 % en Haute-Garonne contre 16,4 % dans le Lot. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 14,9 % de la population scolarisée. Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (28,0 %) est bien au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

Définitions

Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant de l'éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. De même, en 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la page 1.2.

Population totale

Les effectifs d'habitants ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee (données provisoires pour l'année 2011). Ils portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

Taux de scolarisation

Rapport de la population scolarisée à la population totale, quel que soit son âge.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES
- Statistiques (2011-2012) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2010-2011).
- Insee-DEPP pour les effectifs de population.

[1] Population scolarisée et population totale par département et académie en 2011-2012

(Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux de scolarisation (%)	Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux de scolarisation (%)
Alpes-de-Haute-Provence	30 188	160 945	18,8	Meurthe-et-Moselle	178 963	733 965	24,4
Hautes-Alpes	25 919	137 952	18,8	Meuse	37 037	194 501	19,0
Bouches-du-Rhône	467 111	1 988 563	23,5	Moselle	211 539	1 046 435	20,2
Vaucluse	122 936	547 181	22,5	Vosges	75 718	380 827	19,9
Aix-Marseille	646 154	2 834 641	22,8	Nancy-Metz	503 257	2 355 728	21,4
Aisne	114 293	543 469	21,0	Loire-Atlantique	320 679	1 303 945	24,6
Oise	180 022	807 852	22,3	Maine-et-Loire	200 207	797 303	25,1
Somme	138 467	573 323	24,2	Mayenne	66 869	310 633	21,5
Amiens	432 782	1 924 644	22,5	Sarthe	125 306	572 154	21,9
Doubs	127 741	531 724	24,0	Vendée	132 422	645 615	20,5
Jura	52 820	263 341	20,1	Nantes	845 483	3 629 650	23,3
Haute-Saône	47 301	241 045	19,6	Alpes-Maritimes	229 099	1 085 684	21,1
Territoire de Belfort	33 657	143 895	23,4	Var	195 245	1 015 809	19,2
Besançon	261 519	1 180 005	22,2	Nice	424 344	2 101 493	20,2
Dordogne	69 517	420 842	16,5	Cher	55 794	313 021	17,8
Gironde	349 367	1 475 543	23,7	Eure-et-Loir	88 468	431 195	20,5
Landes	69 900	390 741	17,9	Indre	40 564	232 446	17,5
Lot-et-Garonne	60 470	336 758	18,0	Indre-et-Loire	140 450	594 184	23,6
Pyrénées-Atlantiques	134 402	664 021	20,2	Loir-et-Cher	63 983	332 183	19,3
Bordeaux	683 656	3 287 905	20,8	Loiret	148 747	660 395	22,5
Calvados	161 647	687 164	23,5	Orléans-Tours	538 006	2 563 424	21,0
Manche	98 315	501 014	19,6	Paris	663 972	2 280 149	29,1
Orne	58 024	292 773	19,8	Charente	65 156	355 265	18,3
Caen	317 986	1 480 951	21,5	Charente-Maritime	120 957	629 238	19,2
Allier	61 635	344 442	17,9	Deux-Sèvres	71 930	373 122	19,3
Cantal	24 878	148 680	16,7	Vienne	103 398	432 028	23,9
Haute-Loire	45 212	224 831	20,1	Poitiers	361 441	1 789 653	20,2
Puy-de-Dôme	146 776	635 241	23,1	Ardennes	56 955	282 244	20,2
Clermont-Ferrand	278 501	1 353 194	20,6	Aube	64 970	302 719	21,5
Corse-du-Sud	23 037	146 856	15,7	Marne	135 514	564 577	24,0
Haute-Corse	29 842	169 290	17,6	Haute-Marne	34 509	183 448	18,8
Corse	52 879	316 146	16,7	Reims	291 948	1 332 988	21,9
Seine-et-Marne	321 326	1 341 031	24,0	Côtes-d'Armor	119 286	600 730	19,9
Seine-Saint-Denis	381 776	1 544 397	24,7	Finistère	196 221	911 288	21,5
Val-de-Marne	297 845	1 347 287	22,1	Ille-et-Vilaine	268 032	1 004 403	26,7
Créteil	1 000 947	4 232 715	23,6	Morbihan	154 333	733 418	21,0
Côte-d'Or	127 932	526 438	24,3	Rennes	737 872	3 249 839	22,7
Nièvre	38 352	219 873	17,4	Eure	123 688	590 820	20,9
Saône-et-Loire	103 743	557 277	18,6	Seine-Maritime	298 070	1 260 432	23,6
Yonne	64 995	343 421	18,9	Rouen	421 758	1 851 252	22,8
Dijon	335 022	1 647 009	20,3	Bas-Rhin	258 646	1 103 217	23,4
Ardèche	61 782	321 041	19,2	Haut-Rhin	153 814	754 811	20,4
Drôme	104 316	492 903	21,2	Strasbourg	412 460	1 858 028	22,2
Isère	302 173	1 228 251	24,6	Ariège	26 550	154 223	17,2
Savoie	90 063	422 552	21,3	Aveyron	50 443	281 102	17,9
Haute-Savoie	159 957	751 083	21,3	Haute-Garonne	325 863	1 265 843	25,7
Grenoble	718 291	3 215 830	22,3	Gers	33 830	190 840	17,7
Nord	670 100	2 586 577	25,9	Lot	29 117	177 114	16,4
Pas-de-Calais	335 640	1 466 529	22,9	Hautes-Pyrénées	43 862	233 200	18,8
Lille	1 005 740	4 053 106	24,8	Tarn	73 886	382 111	19,3
Corrèze	43 316	244 764	17,7	Tarn-et-Garonne	48 898	246 112	19,9
Creuse	18 398	123 435	14,9	Toulouse	632 449	2 930 545	21,6
Haute-Vienne	76 771	378 062	20,3	Yvelines	336 281	1 425 498	23,6
Limoges	138 485	746 261	18,6	Essonne	293 037	1 229 695	23,8
Ain	125 620	606 349	20,7	Hauts-de-Seine	369 728	1 593 002	23,2
Loire	171 591	762 412	22,5	Val-d'Oise	288 203	1 187 845	24,3
Rhône	483 264	1 759 466	27,5	Versailles	1 287 249	5 436 040	23,7
Lyon	780 475	3 128 227	24,9	France métropolitaine	14 361 377	63 469 312	22,6
Aude	67 455	362 961	18,6	Guadeloupe	120 079	453 643	26,5
Gard	149 391	724 213	20,6	Guyane	78 864	240 901	32,7
Hérault	264 690	1 066 702	24,8	Martinique	94 748	392 167	24,2
Lozère	16 123	78 346	20,6	La Réunion	245 504	838 260	29,3
Pyrénées-Orientales	91 042	457 667	19,9	France métro. + DOM	14 900 572	65 394 283	22,8
Montpellier	588 701	2 689 889	21,9				

(1) Sans doubles inscriptions ni formation continue.

Présentation

Pendant l'année scolaire 2011-2012, 14 900 600 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves et étudiants représentent 22,8 % de la population totale [1]. Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années deux mille, ce taux, en recul pour la dixième année consécutive, atteint 11,6 % à la rentrée 2011.

La scolarisation des enfants dans le premier degré est relativement stable. Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne puisque les plus de 18 ans sont en recul, et les élèves âgés de 11 ans en légère augmentation, effet dû à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse pour les âges de 17 à 25 ans. Ce sont ceux âgés de 18 ans qui augmentent le plus.

L'apprentissage a, lui, attiré à tous les âges plus de jeunes, excepté à 17 et 18 ans (respectivement - 0,4 % et - 0,3 %). C'est le taux des jeunes de 20 à 23 ans qui augmente le plus (voir 5.1).

L'espérance de scolarisation est stable par rapport aux deux années précédentes. Au final, les taux de scolarisation par âge constatés en 2011-2012 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, 6,2 années de formation initiale, dont 2,6 années dans l'enseignement supérieur [2]. Cette espérance de scolarisation est plus longue pour les filles, qui s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

Définitions

Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant de l'éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la page 1.2.

Population totale

Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la DEPP à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2010 et 2011). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

Âge

L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

Premier degré

Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère de l'éducation nationale (MEN).

Enseignement spécialisé hors MEN

Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MEN, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Second degré du MEN

Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MEN.

Autres formations du second degré

Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

Apprentis

Tous niveaux, y compris pré-apprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

Enseignement supérieur

Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES.
- Statistiques (2011-2012) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2010-2011).
- Insee-DEPP pour la population par âge.

[1] Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)						
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MEN y c. spécialisé	Enseignement spécial hors MEN	2 nd degré MEN y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Enseignement supérieur
2010-2011	0-1 an	1 645 788	so							
2009	2 ans	817 651	94 583	11,6 (-2,0)	11,6 (-2,0)					
2008	3 ans	822 271	807 655	98,2 (0,2)	98,2 (0,1)					
2007	4 ans	813 397	813 281	100 (0,3)	99,9 (0,3)					
2006	5 ans	823 661	827 335	100 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)				
2005	6 ans	809 919	808 253	99,8 (-0,2)	99,6 (-0,2)	0,2 (0,0)				
2004	7 ans	804 314	804 558	100 (0,0)	99,7 (0,0)	0,3 (0,0)				
2003	8 ans	803 113	798 407	99,4 (-0,6)	99 (-0,1)	0,4 (0,0)				
2002	9 ans	811 648	801 706	98,8 (0,0)	98,2 (0,0)	0,5 (0,0)	0,1 (0,0)			
2001	10 ans	823 182	815 123	99 (0,8)	95,4 (0,9)	0,6 (0,0)	3,1 (-0,1)			
2000	11 ans	838 979	833 328	99,3 (0,3)	15,1 (-0,7)	0,6 (0,0)	83,6 (1,0)			
1999	12 ans	805 909	791 833	98,3 (0,0)	0,4 (-0,1)	0,8 (0,0)	97,1 (0,0)			
1998	13 ans	800 224	784 604	98 (-0,2)		0,8 (0,0)	97 (-0,3)	0,2 (0,1)		
1997	14 ans	788 980	773 852	98,1 (0,2)		0,9 (0,0)	95,6 (0,3)	1,6 (0,0)		
1996	15 ans	799 304	779 157	97,5 (0,4)		0,9 (0,0)	89,6 (0,0)	4,2 (0,2)	2,8 (0,2)	
1995	16 ans	804 043	745 550	92,7 (-0,1)		0,9 (0,0)	80,2 (-0,3)	4,4 (0,0)	7,2 (0,2)	
1994	17 ans	789 225	697 212	88,3 (-0,1)		0,7 (0,0)	73 (0,3)	4,1 (0,0)	8,1 (-0,4)	2,5 (0,0)
1993	18 ans	783 991	599 470	76,5 (0,0)		0,6 (0,0)	33,4 (-1,5)	3 (0,1)	7,7 (-0,3)	31,9 (1,7)
1992	19 ans	812 758	513 154	63,1 (-1,4)		0,4 (0,0)	12,6 (-2,2)	1,5 (0,0)	7,3 (0,1)	41,3 (0,7)
1991	20 ans	811 147	423 886	52,3 (0,1)		0,1 (0,0)	3,7 (-0,7)	0,6 (0,0)	6,4 (0,3)	41,3 (0,5)
1990	21 ans	807 762	341 085	42,2 (0,3)		0,1 (0,0)	1,1 (-0,2)	0,3 (0,0)	5,2 (0,3)	35,6 (0,2)
1989	22 ans	798 929	276 678	34,6 (0,9)			0,4 (0,0)	0,2 (0,0)	4,1 (0,3)	29,9 (0,6)
1988	23 ans	797 189	205 993	25,8 (1,2)			0,3 (0,0)	0,1 (0,0)	2,9 (0,3)	22,5 (0,9)
1987	24 ans	787 225	134 143	17 (0,6)			0,1 (0,0)	0,1 (0,0)	1,8 (0,2)	15 (0,4)
1986	25 ans	795 286	87 106	11 (0,3)			0,1 (0,0)	0,1 (0,0)	1,1 (0,1)	9,8 (0,1)
1985	26 ans	790 481	59 631	7,5 (-0,1)				0,1 (0,0)	0,5 (0,1)	7 (-0,1)
1984	27 ans	781 187	41 737	5,3 (0,0)					0,1 (0,0)	5,2 (0,0)
1983	28 ans	770 219	30 974	4 (0,1)						4 (0,1)
1982	29 ans	821 507	24 969	3 (0,1)						3 (0,1)
1981 et avant	30 et plus	41 234 994	185 309	0,4 (0,0)						0,4 (0,0)
Total		65 394 283	14 900 572	22,8 (0,0)	10,2 (-0,1)	0,1 (0,0)	8,2 (0,0)	0,3 (0,0)	0,7 (0,0)	3,3 (0,0)

(p) : provisoire.
so : sans objet.

(1) Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2010. Exemple : à 20 ans, 52,3 % des jeunes sont scolarisés, soit 0,1 point de plus qu'à la rentrée 2010.

(2) Dans certaines tranches d'âge l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années) (1)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte					
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2008 2009	2009 2010	2010 2011p	2011 2012p	
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,1	6,2	6,2	6,2	
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,3	6,4	6,4	6,4	
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	5,9	5,9	6,0	6,0	
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,6	3,6	3,5	
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,6	3,6	3,5	3,5	
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,7	3,6	3,6	3,6	
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,4	2,5	2,6	2,6	
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4	

(1) L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

Présentation

En 2011-2012, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques [1].

À 14 ans, 69,9 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième, contre 57 % dix ans plus tôt. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons (73,8 % contre 66,3 %). Au même âge, 22,3 % des garçons sont encore en quatrième, seulement 17,2 % des filles sont dans ce cas [2]. Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde générale ou technologique contre seulement 43,2 % des garçons [1]. Ceux-ci sont encore massivement au collège.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (60,5 % pour les filles et 48,2 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (39,5 %) que les filles (29,1 %). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un jeune sur dix n'est plus scolarisé. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles (respectivement 12,5 % et 10,8 %).

Définitions

Champ

Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population à 14, 15, 16 et 17 ans

Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir des bilans démographiques de l'Insee (données provisoires).

Pré-apprentis

Voir « Définitions » en 5.1.

Pro court scolaire

Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (Capa) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

Pro court apprentissage

Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou Capa et mentions complémentaires de ce niveau.

Pro long scolaire

Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

Pro long apprentissage

Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Post-bac

Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES.
- Statistiques (2011-2012) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2010-2011).
- Insee-DEPP pour la population par âge.

[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	11 846	19 911	31 757	11 780	20 204	31 984	3 206	5 390	8 596	2 244	3 647	5 891
6 ^e et 5 ^e	3 196	4 998	8 194	382	451	833	135	191	326	43	50	93
4 ^e	66 112	90 224	156 336	5 244	7 798	13 042	339	393	732	48	43	91
3 ^e (y compris pré-apprentis)	283 870	267 871	551 741	87 534	115 918	203 452	10 358	12 389	22 747	983	1 207	2 190
2 ^{ème} générale et techno	11 992	12 273	24 265	213 475	176 784	390 259	45 164	44 281	89 445	5 710	5 779	11 489
1 ^{re} générale et techno	319	484	803	11 587	10 660	22 247	182 235	144 141	326 376	50 191	49 136	99 327
Terminale générale et techno	15	28	43	271	411	682	10 468	9 542	20 010	163 193	123 950	287 143
Pro court scolaire (1)	44	52	96	6 088	6 390	12 478	34 954	28 917	63 871	34 796	25 943	60 739
Pro court apprentissage (1)	1	5	6	3 326	10 599	13 925	12 088	37 989	50 077	12 438	38 089	50 527
Pro long scolaire (1)	263	339	602	39 821	47 739	87 560	66 022	89 858	155 880	60 456	86 529	146 985
Pro long apprentissage (1)	0	4	4	422	2 240	2 662	1 350	5 768	7 118	3 606	9 698	13 304
Post-bac	3	2	5	11	22	33	120	252	372	10 025	9 129	19 154
Total scolarisés	377 661	396 191	773 852	379 941	399 216	779 157	366 439	379 111	745 550	343 733	353 200	696 933
Non scolarisés (2)	7 136	7 992	15 128	10 158	9 989	20 147	26 592	31 901	58 493	41 770	50 522	92 292
Population	384 797	404 183	788 980	390 099	409 205	799 304	393 031	411 012	804 043	385 503	403 722	789 225

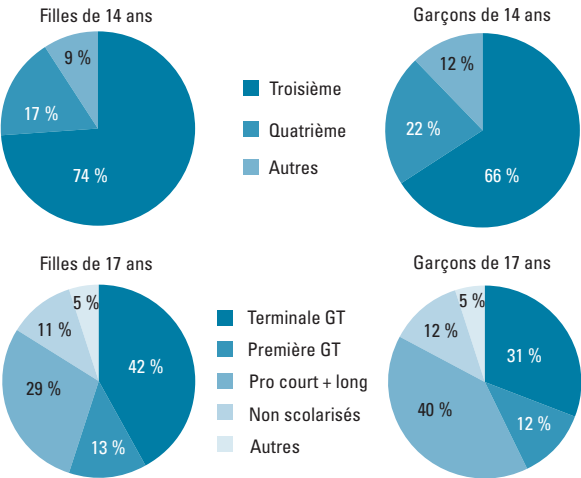
En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	3,1	4,9	4,0	3,0	4,9	4,0	0,8	1,3	1,1	0,6	0,9	0,7
6 ^e et 5 ^e	0,8	1,2	1,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 ^e	17,2	22,3	19,8	1,3	1,9	1,6	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris pré-apprentis)	73,8	66,3	69,9	22,4	28,3	25,5	2,6	3,0	2,8	0,3	0,3	0,3
2 ^{ème} générale et techno	3,1	3,0	3,1	54,7	43,2	48,8	11,5	10,8	11,1	1,5	1,4	1,5
1 ^{re} générale et techno	0,1	0,1	0,1	3,0	2,6	2,8	46,4	35,1	40,6	13,0	12,2	12,6
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,7	2,3	2,5	42,3	30,7	36,4
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	1,6	1,6	1,6	8,9	7,0	7,9	9,0	6,4	7,7
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,9	2,6	1,7	3,1	9,2	6,2	3,2	9,4	6,4
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	10,2	11,7	11,0	16,8	21,9	19,4	15,7	21,4	18,6
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	0,3	0,3	1,4	0,9	0,9	2,4	1,7
Post-bac	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	2,6	2,3	2,4
Total scolarisés	98,1	98,0	98,1	97,4	97,6	97,5	93,2	92,2	92,7	89,2	87,5	88,3
Non scolarisés (2)	1,9	2,0	1,9	2,6	2,4	2,5	6,8	7,8	7,3	10,8	12,5	11,7
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique « Définitions ».

(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombremenets d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Remarque - Pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

Présentation

298 400 enfants ou adolescents handicapés sont scolarisés à la rentrée 2012, soit une hausse de 5,2 % hors Mayotte par rapport à l'année scolaire précédente. Les trois quarts des élèves handicapés sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux [1].

Le milieu ordinaire scolarise 14 500 élèves supplémentaires, soit une hausse de 6,9 % (contre 4,5 % en 2011) alors que la scolarisation est stable dans les établissements spécialisés. En milieu ordinaire, les effectifs progressent de 4,1 % dans les classes ordinaires du premier degré et de 11,5 % dans celles du second degré. La scolarisation collective croît moins vite dans le premier degré que dans le second degré (respectivement 1,7 % et 11,4 %). Les effectifs de Segpa progressent très faiblement (1,5 %).

Dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, 8 élèves sur 10 ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif [2].

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences [3]. Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves handicapés dans le premier degré (45 %), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (37 %). Ils sont plus souvent en Clis ou en Ulis (56 %) qu'en classe ordinaire et forment 47 % des effectifs des établissements hospitaliers et médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

Définitions

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statuent au sein des maisons départementales du handicap (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n° 3 et n° 12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

Milieu ordinaire

La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

Scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

Les établissements hospitaliers et médico-sociaux

Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

Classification des principales déficiences

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.
- Pour les autres déficiences, voir 3.6.

Sources :

- MEN-MESR DEPP et MEN-DGESCO/Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.
- MEN-MESR DEPP/Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

[1] Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (1)	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y.c. Mayotte
Premier degré	96 396	104 824	111 083	109 682	114 482	120 180	126 294	130 517	135 907	136 421
dont PPS (2)	-	-	89 045	101 507	109 121	115 951	123 213	130 517	135 907	136 421
Classe ordinaire	58 812	64 994	71 399	70 048	74 251	79 129	83 309	86 089	90 705	90 900
Clis	37 584	39 830	39 684	39 634	40 231	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521
% public	91,5	92,4	91,5	90,6	90,3	90,3	90,1	90,1	90,0	90,0
Second degré	37 442	46 699	44 278	52 334	60 191	67 310	75 094	79 878	89 035	89 142
dont PPS (2)	-	-	28 789	42 178	52 056	60 380	70 080	79 878	89 035	89 142
Classe ordinaire	31 454	38 934	34 928	40 760	45 697	50 125	54 865	56 719	63 244	63 261
dont Segpa collège	nd	6 275	7 571	9 570	11 956	13 392	15 099	15 788	16 029	16 030
Ulis	5 988	7 765	9 350	11 574	14 494	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881
% public	88,5	86,9	87,0	86,6	86,6	86,0	85,6	84,5	84,0	84,1
Total en milieu ordinaire	133 838	151 523	155 361	162 016	174 673	187 490	201 388	210 395	224 942	225 563
Établissements hospitaliers	6 922	6 182	6 097	6 640	6 313	6 936	7 192	8 153	8 273	8 273
Établissements médico-sociaux	70 219	70 158	70 854	69 773	69 191	67 909	70 920	71 625	71 600	71 600
Total étab. spécialisés (3)	77 141	76 340	76 951	76 413	75 504	74 845	78 112	79 778	79 873	79 873
dont scolarisation partagée	nd	nd	nd	nd	6 209	6 763	6 626	7 132	7 075	7 075
Ensemble (4)	210 979	227 863	232 312	238 429	243 968	255 572	272 874	283 041	297 740	298 361

nd : non disponible.

(1) Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés.

(2) Voir « Définitions ».

(3) Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(4) Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

[2] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Individuelle		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico- sociaux	Ensemble	
	Total	dont Segpa (2)						dont Erea
Premier degré	90 900			45 521	136 421	5 511	61 111	66 622
Prélémentaire	27 969			7 234	35 203	2 332	20 410	22 742
Élémentaire	62 931			38 287	101 218	3 179	40 701	43 880
Second degré	63 261	16 030	2 214	25 881	89 142	2 309	7 187	9 496
Premier cycle	49 548	16 030	1 033	9 614	59 162	1 501	5 485	6 986
Second cycle	13 148		1 090	2 028	15 176	808	1 702	2 510
Autre niveau (4)	565		91	14 239	14 804			
Niveau indéterminé (5)						453	3 302	3 755
Total	154 161	16 030	2 214	71 402	225 563	8 273	71 600	79 873

(1) Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) Segpa de collège.

(3) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(4) Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

(5) Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

[3] Répartition par type de déficience des élèves en situation de handicap en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Milieu ordinaire					Établissements spécialisés (2)		
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	Clis	Classe ordinaire	Ulis				
Troubles intellectuels et cognitifs	27 129	34 550	14 570	18 408	94 657	842	36 420	37 262
Troubles du psychisme	24 562	4 447	13 169	2 256	44 434	4 197	16 667	20 864
Troubles du langage et de la parole	13 498	2 035	16 251	2 087	33 871	215	1 496	1 711
Troubles auditifs	3 349	744	2 880	547	7 520	5	3 012	3 017
Troubles visuels	2 217	251	2 127	206	4 801	1	754	755
Troubles viscéraux	2 157	149	1 435	82	3 823	483	112	595
Troubles moteurs	8 779	1 110	8 882	1 148	19 919	786	3 346	4 132
Plusieurs troubles associés	6 857	2 030	2 688	1 045	12 620	911	6 991	7 902
Autres troubles						56	1 032	1 088
Polyhandicap (1)	2 352	205	1 259	102	3 918	777	1 770	2 547
Total	90 900	45 521	63 261	25 881	225 563	8 273	71 600	79 873

(1) N'existe que dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Présentation

D'environ 40 000 jusqu'en 2005, le nombre d'allophones arrivants a fortement diminué pour atteindre 34 700 élèves, en 2008-2009 [1]. Depuis, le nombre d'élèves est à nouveau en augmentation, jusqu'à 10 % entre 2011 et 2012. Durant l'année scolaire 2012-2013, 45 300 élèves allophones arrivants ont été accueillis dans les premier et second degrés : 21 600 dans une école élémentaire, 19 100 dans un collège, et 4 600 dans un lycée dont une majorité (55 %) dans un lycée professionnel. Au total, ces élèves représentent 4,7 % des effectifs scolaires du premier et du second degré. Par ailleurs, environ 1 500 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (Greta). Globalement, 83,7 % des allophones arrivants bénéficient d'une aide, plus fréquemment au collège qu'au lycée ou dans les écoles élémentaires [2]. 77 % des élèves des écoles élémentaires sont accueillis dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants, où ils disposent de quelques heures de soutien, tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans le second degré, les dispositifs sont identiques : 91,0 % des élèves allophones dans les collèges et 85,4 % dans les lycées en bénéficient. Enfin, pour des questions de dispersion des élèves en milieu rural notamment ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs complémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : trois académies, deux en France métropolitaine et une dans les DOM, y scolarisent moins de 70 % de leurs élèves primo-arrivants (Poitiers, Strasbourg et la Martinique), et deux académies 95 % et plus (Paris et Grenoble).

Définitions

Un « allophone arrivant »

C'est un élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), qui a une maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permettant pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années soixante-dix, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

Avertissement

Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (novembre, février, mai).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.01.

[1] Évolution des effectifs d'élèves allophones arrivants (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé)

	2003 2004	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010 (1)	2010 2011	2011 2012	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y c. Mayotte
Écoles élémentaires	18,6	19,0	17,6	17,3	17,0	17,3	18,5	19,0	20,8	21,6
Collèges	18,0	17,1	16,2	14,9	14,8	15,4	16,2	17,1	19,1	19,1
Lycées	2,5	3,2	3,3	2,7	3,0	3,0	3,4	3,9	4,5	4,6
Ensemble des élèves allophones	39,1	39,3	37,0	34,9	34,7	35,7	38,1	40,0	44,4	45,3
Total des élèves en écoles élémentaires	3 953,3	4 013,3	4 065,7	4 094,0	4 108,2	4 114,3	4 125,1	4 112,6	4 127,4	4 161,9
Total des élèves du second degré	5 581,1	5 485,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7	5 331,7	5 353,2	5 384,5	5 388,3	5 422,0
Ensemble des élèves	9 534,3	9 498,8	9 483,7	9 465,4	9 448,0	9 446,0	9 478,4	9 497,1	9 515,7	9 583,9
Part des élèves allophones (%)	4,1	4,1	3,9	3,7	3,7	3,9	4,0	4,2	4,7	4,7

(1) Données révisées.

[2] Scolarisation des élèves allophones arrivants par académie en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble		
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		Effectifs d'élèves	%
Aix-Marseille	890	81,8	846	93,9	142	71,1	1 877	255	86,4
Amiens	422	73,8	507	97,0	258	94,3	1 187	140	88,2
Besancon	232	59,8	317	93,8	12	91,7	561	114	79,7
Bordeaux	963	58,3	557	90,8	76	89,0	1 596	461	71,1
Caen	98	52,6	110	81,9	93	88,9	301	77	74,5
Clermont-Ferrand	301	72,8	284	98,5	91	96,4	676	89	86,8
Corse	168	62,0	194	99,5	8	-	370	73	80,3
Créteil	1 981	91,2	2 290	84,8	588	86,2	4 859	604	87,6
Dijon	441	76,2	343	86,8	63	56,6	846	178	79,0
Grenoble	1 201	92,3	843	98,7	147	98,0	2 191	106	95,1
Lille	512	71,0	528	89,5	184	70,2	1 224	259	78,8
Limoges	159	59,4	320	87,3	77	68,0	557	130	76,6
Lyon	1 742	83,5	1 224	86,6	282	68,2	3 247	541	83,3
Montpellier	1 075	70,1	799	97,7	280	95,1	2 155	353	83,6
Nancy-Metz	750	62,2	474	91,0	68	71,4	1 292	345	73,3
Nantes	647	66,3	479	88,8	31	60,2	1 157	284	75,5
Nice	1 019	90,3	590	96,8	45	77,6	1 654	127	92,3
Orléans-Tours	549	74,6	597	92,4	108	85,8	1 255	201	84,0
Paris	734	100,0	1 159	100,0	837	100,0	2 731	-	100,0
Poitiers	359	45,2	280	76,4	102	62,5	741	301	59,4
Reims	326	84,7	253	95,6	65	92,9	644	66	89,8
Rennes	469	50,4	613	90,4	187	59,3	1 269	368	71,0
Rouen	193	81,3	437	99,1	69	98,5	698	41	94,1
Strasbourg	771	62,3	636	73,8	147	65,1	1 554	509	67,3
Toulouse	712	66,7	701	85,2	136	87,8	1 549	358	76,9
Versailles	2 340	91,1	2 710	96,1	400	97,3	5 450	323	94,1
France métro.	19 053	78,3	18 090	91,6	4 498	85,8	41 641	6 303	84,9
Guadeloupe	207	57,4	162	96,1	-	-	369	95	74,3
Guyane	1 225	63,1	521	86,5	13	75,0	1 759	526	70,1
Martinique	116	64,5	151	86,5	22	63,6	289	145	49,8
Mayotte	820	75,6	67	54,5	14	-	901	245	72,8
La Réunion	207	74,2	149	100,0	7	100,0	363	53	85,3
DOM	2 575	67,6	1 049	80,7	57	54,7	3 681	1 064	71,1
France métro. + DOM y c. Mayotte	21 628	77,0	19 139	91,0	4 555	85,4	45 322	7 367	83,7

Présentation

En 2012-2013 en France métropolitaine et dans les DOM, 1 166 100 enseignants et personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche [1]. Les enseignants sont majoritaires parmi l'ensemble des personnels (78,2 %). Leur part est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (respectivement 66,5 % et 11,7 % de l'ensemble des agents). Les personnels non enseignants du secteur public (21,8 % de la population) comptent plus d'un tiers d'assistants d'éducation.

Les effectifs des agents employés par les deux ministères ont diminué de 13,3 % depuis 1999. Les effectifs des personnels non enseignants du secteur public ont très fortement baissé entre 1999 et 2011 (- 32,1 %). Le transfert aux collectivités territoriales des personnels ouvriers, d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement initié en 2003 explique en grande partie cette diminution. En revanche, leur nombre a progressé entre 2011 et 2012 (+ 2,8 %), du fait de la très forte augmentation des effectifs des assistants d'éducation (+ 31,9 %). Chez les enseignants, la baisse est de 7,0 %, plus accentuée dans le public que dans le privé.

Dans l'enseignement scolaire du secteur public, ce sont essentiellement les effectifs des enseignants du second degré qui, depuis 2003, régressent (- 11,5 %) malgré l'intégration en 2010 des stagiaires en formation dans les effectifs enseignants [2] et [3]. Dans le premier degré public, le nombre d'enseignants a globalement augmenté depuis 1999 (+ 2,8 %), mais est en baisse sur les deux dernières rentrées scolaires. Le secteur privé enregistre également une baisse des effectifs. Elle concerne ceux du second degré depuis 2004 (- 6,7 %) et touche également le premier degré, depuis 2005 (- 5,5 %).

Les enseignants exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur représentent 7,7 % de l'ensemble des personnels en 2012 (non compris les enseignants non permanents). Leurs effectifs, qui ont progressé de 9,2 % entre 1999 et 2007, ont diminué depuis cette date de 10,4 %.

La part des femmes parmi les enseignants est de 67,3 %. Elle est plus forte dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public, mais quel que soit leur secteur d'activité, les enseignantes sont très majoritaires dans le premier degré (respectivement 91,2 % et 81,9 %) et dans une moindre mesure dans le second degré (66 % et 58 %). Le personnel féminin ne représente en revanche que 37,3 % des effectifs du supérieur.

Définitions

Les enseignants

Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'enseignement supérieur les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les contractuels doctorants en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15). Dans les données de l'édition 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. La catégorie « assistants d'éducation » regroupe les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat.

Loi LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, qui prévoit qu'entre le 1^{er} janvier 2009 et 2013, toutes les universités accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE), disposant alors de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois. Leurs personnels (enseignants et non enseignants) ne sont alors plus rémunérés sur crédits d'État. Ils sont été recensés à partir des fichiers de gestion (et non plus des fichiers de paye).

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichiers de paye, de janvier 2000 à janvier 2013.

- Annuaire EPP, Agora, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF, de 2010 à 2013.

[1] Évolution des effectifs des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

Situation en janvier de l'année scolaire	Enseignants (1)			Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance	dont aides éducateurs et assistants d'éducation	Ensemble	Part des enseignants / ensemble
	Public	Privé	Total				
1999-2000	841 140	139 155	980 295	364 790	61 470	1 345 085	72,9
2000-2001	849 600	140 290	989 890	368 470	62 320	1 358 360	72,9
2001-2002	862 607	142 065	1 004 672	369 960	60 430	1 374 635	73,1
2002-2003	870 515	144 169	1 014 684	367 195	55 770	1 381 879	73,4
2003-2004	868 342	145 394	1 013 736	353 937	50 190	1 367 673	74,1
2004-2005	860 198	144 940	1 005 138	344 794	51 287	1 349 932	74,5
2005-2006	848 835	144 909	993 744	344 154	58 197	1 337 898	74,3
2006-2007 (2)	838 177	144 501	982 678	287 785	60 635	1 270 463	77,3
2007-2008	829 131	143 440	972 571	255 796	61 393	1 228 367	79,2
2008-2009 (3)	798 742	141 661	940 403	242 377	67 538	1 182 780	79,5
2009-2010	804 043	140 454	944 497	252 197	68 949	1 196 694	78,9
2010-2011	789 819	138 639	928 458	248 080	68 321	1 176 538	78,9
2011-2012 hors Mayotte	778 229	137 022	915 251	247 332	68 766	1 162 583	78,7
2011-2012 y.c. Mayotte	782 944	(4) 137 022	919 966	247 523	68 821	1 167 489	78,8
2012-2013	775 425	(4) 136 316	911 741	254 362	90 754	1 166 103	78,2

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.
(2) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2006 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.
(3) N'ont pas été pris en compte en 2008 les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur.
(4) Non compris Mayotte (données non disponibles).

[2] Répartition des personnels enseignants selon le type d'affectation de 1999-2000 à 2005-2006
(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, situation en janvier de l'année scolaire)

	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 730	316 150	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385	419 009
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 970	739 790	746 218	750 005	748 644	742 621	739 112
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079	46 132
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861	98 777
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé	139 155	140 290	142 065	144 169	145 394	144 940	144 909
Enseignants dans les établissements du supérieur	71 600	73 040	74 094	74 881	75 853	76 004	75 055
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573	33 565
Total	980 295	989 890	1 004 672	1 014 684	1 013 736	1 005 138	993 744

[3] Répartition des personnels enseignants selon le type de programme Lolf ou l'affectation, depuis 2006-2007
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, situation en janvier de l'année scolaire)

	2006 2007 (1)	2008 2009 (2)	2009 2010	2010 2011 (3)	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y.c. Mayotte	2012 2013	Part des femmes (%)
Enseignement scolaire du 1 ^{er} degré public	321 339	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	323 449	81,9
Enseignement scolaire du 2 nd degré public	413 107	393 860	389 008	389 787	385 165	387 184	381 902	58,0
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 446	715 599	712 453	720 655	707 926	712 625	705 351	68,9
Enseignement du 1 ^{er} degré privé	46 123	46 140	45 483	44 377	43 824	43 824	43 590	91,2
Enseignement du 2 nd degré privé	98 378	95 521	94 971	94 262	93 198	93 198	92 726	66,0
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé (4)	144 501	141 661	140 454	138 639	137 022	137 022	136 316	74,1
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	77 859	62 141	74 085	69 164	70 303	70 319	(5) 70 074	37,3
Stagiaires des établissements de formation	24 751	21 002	17 505	-	-	-	-	-
Total	982 678	940 403	944 497	928 458	915 251	919 966	911 741	67,3

(1) À partir de 2006, ne sont plus comptabilisés les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.
(2) N'ont pas été pris en compte en 2008 les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur.
(3) À partir de 2010, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.
(4) Non compris Mayotte (données non disponibles).
(5) Les données relatives aux personnels du second degré exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur sont celles de 2011, les données 2012 ne sont pas disponibles.

Présentation

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. La majorité des écoles et établissements relèvent du ministère de l'éducation nationale (MEN) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MEN. À la rentrée 2012, la France métropolitaine et les DOM comptent 47 700 écoles publiques et 5 300 écoles privées. La baisse du nombre d'écoles se poursuit en 2012 (- 0,9 %) et concerne essentiellement le secteur public.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MEN ou du MAAF. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 100 et 4 100 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM baisse de 0,3 % en 2012. En particulier, le nombre de lycées professionnels sous tutelle du MEN a diminué de 1,9 % pour le public et de 1,5 % pour le privé. Le nombre d'établissements du second degré relevant de l'agriculture est stable pour le public et tendancielllement à la baisse pour le privé.

Dans l'enseignement supérieur, le centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte, créé en 2012, porte le nombre d'universités à 75.

Les établissements accueillant des STS ou des CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MEN ou du MAAF. Leur nombre continue de progresser en 2012 (0,9 % pour les STS et 0,4 % pour les CPGE).

Le nombre d'écoles d'ingénieurs stagne après une hausse de 5,8 % entre 2008 et 2011.

Le nombre de centres de formation d'apprentis (CFA) continue d'augmenter en 2012. Cette augmentation concerne essentiellement le secteur public (1,9 %), alors que le secteur privé, auquel appartiennent 73 % des CFA, reste stable.

Définitions

Champ

Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Premier degré : sous tutelle du MEN.

Second degré : sous tutelle du MEN ou du MAAF.

Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

École maternelle

L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers et la première année du cycle des apprentissages fondamentaux.

École élémentaire

L'école élémentaire accueille les enfants pour les deuxième et troisième années du cycle des apprentissages fondamentaux et pour le cycle des approfondissements.

Collège

Établissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la sixième à la troisième.

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)

Établissement qui dispense l'enseignement de second cycle du second degré, de la seconde à la terminale. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Lycée polyvalent

Lycée d'enseignement général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

Lycée professionnel

Établissement qui dispense un enseignement professionnel.

Erea

Établissement régional d'enseignement adapté.

MFR

Maison familiale rurale, relevant du MAAF.

Enseignement supérieur

Voir « Définitions » en 2.18.

Autres établissements d'enseignement supérieur

Ils forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les établissements universitaires privés, les écoles normales supérieures, les écoles d'architecture, les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

CUFR

Centre universitaire de formation et de recherche.

Sources :

- MEN-MESR DEPP/RSR 2.1 et 2.3.
- MEN-MESR DEPP/Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa).
- MESR-DGESIP-DGRI SIES/RSR 2.18.
- MAAF/RSR 4.23.

[1] Les structures de formation initiale (hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	Rentrée scolaire						Évolution 2012/2011 (%)
	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012p	
Premier degré	54 875	54 280	53 798	53 203	53 418	52 937	-0,9
Public	49 498	48 975	48 522	47 944	48 139	47 672	-1,0
Écoles maternelles	16 748	16 366	16 056	15 621	15 686	15 435	-1,6
Écoles élémentaires	32 750	32 609	32 466	32 323	32 453	32 237	-0,7
Privé	5 377	5 305	5 276	5 259	5 279	5 265	-0,3
dont écoles élémentaires	5 183	5 174	5 143	5 137	5 150	5 142	-0,2
Second degré	12 252	12 214	12 203	12 213	12 243	12 209	-0,3
Public	8 152	8 133	8 108	8 094	8 122	8 111	-0,1
dont établissements avec STS ou CPGE (MEN+MAAF)	1 438	1 439	1 464	1 479	1 483	1 483	0,0
Établissements sous tutelle du MEN	7 919	7 902	7 882	7 866	7 893	7 882	-0,1
Collèges	5 260	5 261	5 253	5 252	5 270	5 274	0,1
Lycées professionnels	1 012	990	973	957	960	942	-1,9
LEGT ou polyvalents	1 567	1 571	1 576	1 578	1 584	1 587	0,2
Erea	80	80	80	79	79	79	0,0
Établissements sous tutelle du MAAF (y compris MFR)	233	231	226	228	229	229	0,0
Privé	4 100	4 081	4 095	4 119	4 121	4 098	-0,6
dont établissements avec STS ou CPGE (MEN+MAAF)	661	680	698	707	707	718	1,6
Établissements sous tutelle du MEN	3 494	3 475	3 493	3 523	(6) 3 524	(6) 3 503	-0,6
Collèges	1 771	1 756	1 765	1 776	1 776	1 777	0,1
Lycées professionnels	660	663	664	670	670	660	-1,5
LEGT ou polyvalents	1 063	1 056	1 064	1 077	1 077	1 065	-1,1
Établissements sous tutelle du MAAF (y compris MFR)	606	606	602	596	597	595	-0,3
Enseignement supérieur (1)							
Universités (2)	79	79	79	74	74	75	1,4
Instituts universitaires de technologie (IUT)	115	114	114	106	106	106	0,0
IUFM universitaires	27	27	-	-	-	-	-
IUFM non universitaires	3	3	-	-	-	-	-
Grands établissements	10	11	11	12	12	12	0,0
Établissements avec STS	2 182	2 207	2 258	2 282	2 286	2 307	0,9
dont établissements du second degré (MEN+MAAF)	1 943	1 961	2 001	2 023	2 027	2 048	1,0
Public	1 335	1 335	1 358	1 372	1 376	1 376	0,0
Privé	847	872	900	910	910	931	2,3
Établissements avec CPGE	422	429	442	449	449	451	0,4
dont établissements du second degré (MEN+MAAF)	405	415	434	435	435	439	0,9
Public	331	337	345	350	350	351	0,3
Privé	91	92	97	99	99	100	1,0
Écoles d'ingénieurs (3)	240	245	250	254	254	253	-0,4
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	206	212	213	210	210	208	-1,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	233	237	235	235	235	236	0,4
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (4)	611	616	623	623	623	627	0,6
Autres établissements d'enseignement supérieur	237	243	236	221	221	220	-0,5
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (5)	961	966	973	980	980	986	0,6
Public	244	251	257	264	264	269	1,9
Privé	717	715	716	716	716	717	0,1

(1) Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (ex : certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

(2) Y compris les CUFR d'Albi et de Mayotte.

(3) Données révisées par rapport à l'édition 2012.

(4) Données provisoires (reconduction des données 2012).

(5) Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

(6) Dont un Erea.